



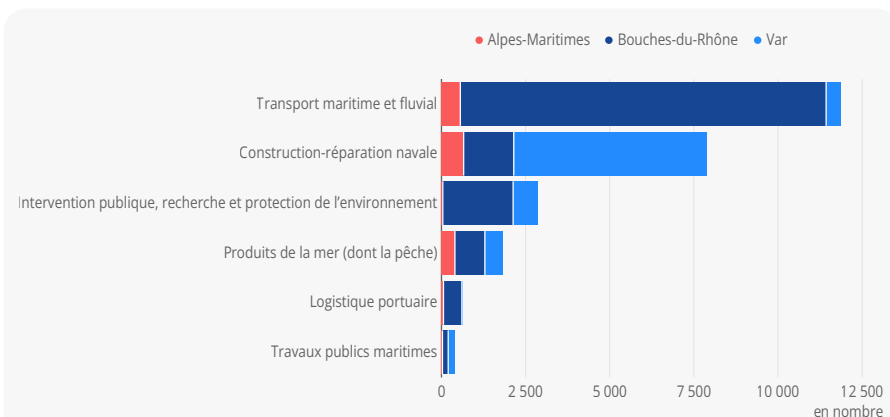
Fin 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 25 600 salariés travaillent dans le champ de l'économie maritime, hors tourisme et Marine nationale. Au sein de cet ensemble, le transport maritime et fluvial est le premier employeur, concentrant à lui seul près de la moitié des emplois. Ce segment est plus particulièrement implanté dans les Bouches-du Rhône, tandis que la construction-réparation navale est majoritaire dans le Var. L'économie maritime se caractérise par un poids élevé des grands établissements : ceux de 50 salariés ou plus emploient trois salariés sur quatre. Elle se caractérise également par une faible féminisation. Le salaire y est en moyenne supérieur aux salaires régionaux, en raison notamment de la forte présence d'emplois de cadres. En élargissant l'économie maritime au tourisme littoral et à la Marine nationale, la région passe du troisième au premier rang national pour l'emploi, avec plus de 100 000 salariés au total.

Armateurs, chantiers navals, logistique portuaire, pêche, exploration marine sont autant d'activités favorisées par la proximité avec la mer Méditerranée. Elles font partie intégrante de l'économie maritime régionale, qui rassemble les activités utilisant les ressources marines ou qui ne pourraient exister sans la mer.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors tourisme et Marine nationale, 25 600 salariés et 1 100 non-salariés travaillent fin 2022 dans le champ de l'économie maritime ► [méthode](#). Ainsi définie, l'économie maritime emploie 1,3 % des salariés de la région et compte près de 4 200 établissements.

L'économie maritime peut être découpée en huit grands segments : produits de la mer (dont la pêche), extraction de matériaux marins, production d'énergie, construction-réparation navale, travaux publics maritimes et fluviaux (y compris pose de câbles sous-marins et services para-pétroliers et para-gaziers offshore), transport maritime et fluvial (y compris assurances maritimes), logistique portuaire et intervention publique, recherche et protection de l'environnement. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le transport maritime et fluvial est le principal

► 1. Nombre de salariés dans les sept segments de l'économie maritime présents dans les départements littoraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Note : Environ 200 salariés de l'économie maritime sont par ailleurs employés dans l'un des trois autres départements de la région.

Champ : Salariés des établissements de l'économie maritime hors tourisme et Marine nationale pour les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var, au 31/12.

Source : Insee, Flores 2022.

employeur avec près de la moitié des salariés (11 900 salariés). Ce segment regroupe les activités de fret et de transport de passagers (respectivement 39 % et 24 % des salariés du segment), mais aussi des services auxiliaires au transport avec des établissements tels que le Grand Port Maritime de Marseille.

Le deuxième segment en termes d'effectif salarié est la construction-réparation navale (7 900 salariés, soit 31 % des salariés de l'économie maritime régionale). La large majorité des salariés de ce segment exercent dans la réparation. Ces deux premiers segments sont également parmi les plus employeurs de l'économie maritime dans

En partenariat avec :

les autres régions de France métropolitaine

► **encadré 1.** En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux segments suivants, celui de l'intervention publique, recherche et protection de l'environnement littoral et marin et le segment des produits de la mer emploient respectivement 2 900 et 1 900 salariés (11 % et 7 % de l'emploi salarié maritime, dont 0,6 % dans la pêche). Les segments de la logistique portuaire et des travaux publics ne sont que peu présents dans la région (seulement 4 % de l'emploi salarié de l'économie maritime conjointement). L'extraction de matériaux marins et la production d'énergie ne comprennent aucun établissement employeur fin 2022 dans la région (l'éolien offshore est intégré au segment de la recherche, ingénierie et études techniques). Ce dernier segment est en pleine croissance depuis lors, du fait notamment de la mise en place des parcs éoliens pilotes et des parcs commerciaux à venir.

Les 1 100 non-salariés de l'économie maritime sont pour 55 % d'entre eux des micro-entrepreneurs, pour 32 % des gérants d'entreprise et pour 13 % des entrepreneurs individuels. Les trois quarts travaillent dans la construction-réparation navale. Ce segment concentre par ailleurs la plus grande part d'établissements de l'économie maritime régionale (41 % des établissements).

Transport maritime dans les Bouches-du-Rhône, construction-réparation navale dans le Var

Les établissements situés dans les Bouches-du-Rhône emploient 63 % des salariés de l'économie maritime de la région

► **figure 1.** Ce département a la spécificité de capter plus de 90 % des emplois du transport maritime et fluvial régional, notamment grâce à la présence de grands groupes de fret, de transport de passagers et de services auxiliaires aux transports, tels que CMA CGM, Corsica Linea ou le Grand Port Maritime de Marseille. Pour ce département, la moitié des emplois de la construction-réparation navale se concentre sur la commune de la Ciotat.

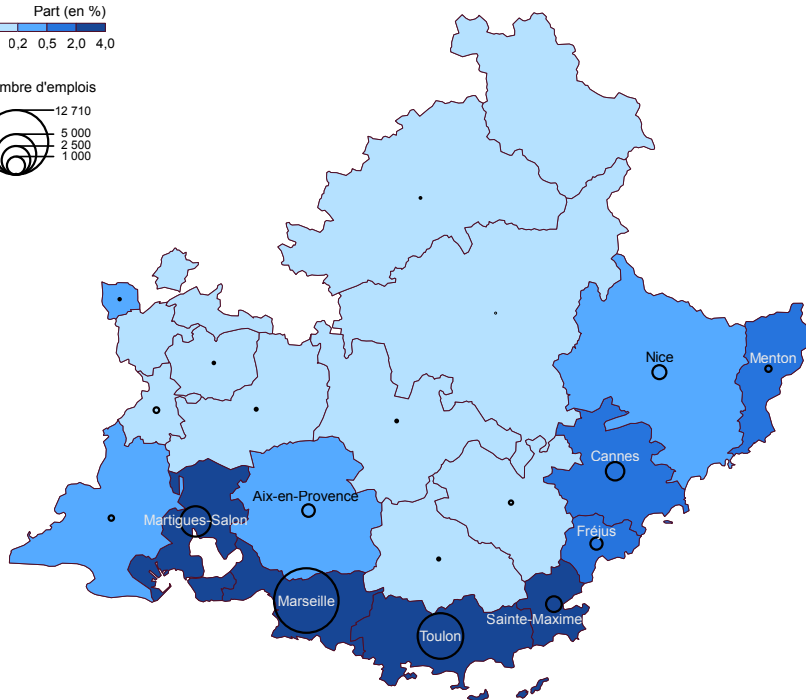
Le Var est le deuxième département employeur de l'économie maritime de la région (hors tourisme littoral et Marine nationale), avec 30 % des salariés. Les établissements de ce département emploient 72 % des salariés de la construction-réparation navale de la région (avec la présence notable de Naval Group ou d'Eca Robotics).

Enfin, 7 % des salariés de l'économie maritime de la région travaillent dans les Alpes-Maritimes, et moins de 1 % dans les trois départements non littoraux de la région. Dans les Alpes-Maritimes, ces

► 2. Nombre et part de l'emploi salarié dans l'économie maritime par zone d'emploi

Part (en %)
0,0 0,2 0,5 2,0 4,0

Nombre d'emplois
12 710
5 000
2 500
1 000



Note : Pour les zones d'emploi à cheval sur plusieurs régions, seule la partie régionale est prise en compte.

Champ : Salariés des établissements de l'économie maritime hors tourisme et Marine nationale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 31/12.

Source : Insee, Flores 2022.

salariés sont employés principalement dans les segments du transport maritime et fluvial, de la construction-réparation navale et des produits de la mer. Ce département bénéficie en outre d'une économie touristique littorale importante, non prise en compte ici ► **encadré 2.**

La zone d'emploi de Marseille est la première en nombre de salariés et concentre la moitié des emplois salariés de l'économie maritime régionale (hors tourisme et Marine nationale). L'emploi maritime y représente 2 % de l'emploi local, avec une présence forte du transport maritime ► **figure 2.** Cette part est supérieure à 3 % dans les zones d'emploi de Toulon et Sainte-Maxime, plus spécialisées dans la construction-réparation navale. Dans l'ouest de la région, la zone d'emploi de Martigues-Salon est spécialisée dans l'intervention publique, recherche et protection de l'environnement, grâce notamment à GEMFOS et à Onet Technologies CN.

Trois emplois sur quatre dans des établissements de 50 salariés ou plus

Les établissements employeurs de grande taille sont plus présents dans l'économie maritime – avec 6 % d'établissements de 50 salariés ou plus – que dans l'économie

régionale (3 %). Ces établissements concentrent près des trois quarts des emplois salariés maritimes. En particulier, ceux de 500 salariés ou plus emploient quatre salariés sur dix (10 700), principalement dans le transport maritime et fluvial et dans l'intervention publique, recherche et protection de l'environnement, dont l'Ifremer à La Seyne-sur-Mer. Les établissements de 1 à 10 salariés sont en revanche sous-représentés (11 % de l'emploi salarié maritime contre 23 % pour l'ensemble de la région).

En moyenne, les établissements employeurs de l'économie maritime emploient 21,3 salariés (contre 10,2 salariés dans l'économie régionale). De fortes différences existent entre les segments : de 5,9 salariés en moyenne pour les produits de la mer à 58,2 salariés pour l'intervention publique. Dans le segment de la construction-réparation navale, la taille moyenne des établissements est de 16,9 salariés. Dans ce segment, 95 % des établissements emploient moins de 10 salariés mais les structures de 500 salariés ou plus concentrent près de la moitié des effectifs.

Les indépendants sont plus fréquents dans les segments de la construction-réparation navale et des produits de la mer ; ils sont majoritaires dans la flottille de pêche. Dans ce dernier segment, 70 % des établissements sont par ailleurs non employeurs.

Au contraire, le segment de l'intervention publique, recherche et protection de l'environnement et celui de la logistique portuaire sont quasi systématiquement employeurs.

Une économie peu féminisée

Un quart des salariés de l'économie maritime sont des femmes (25 %, contre 46 % pour l'ensemble de l'économie régionale). Cette part est très inégale suivant les segments et dépend souvent du poids des emplois ouvriers. Dans les travaux publics et dans l'intervention publique, recherche et protection de l'environnement, qui comprend les deux agences de mise à disposition de dockers, GEMFOS et GEMEST, où les ouvriers sont nombreux, les femmes ne représentent que respectivement 14 et 18 % de l'emploi salarié. À l'opposé, les travailleurs de la logistique portuaire sont surtout des employés et sont proches de la parité.

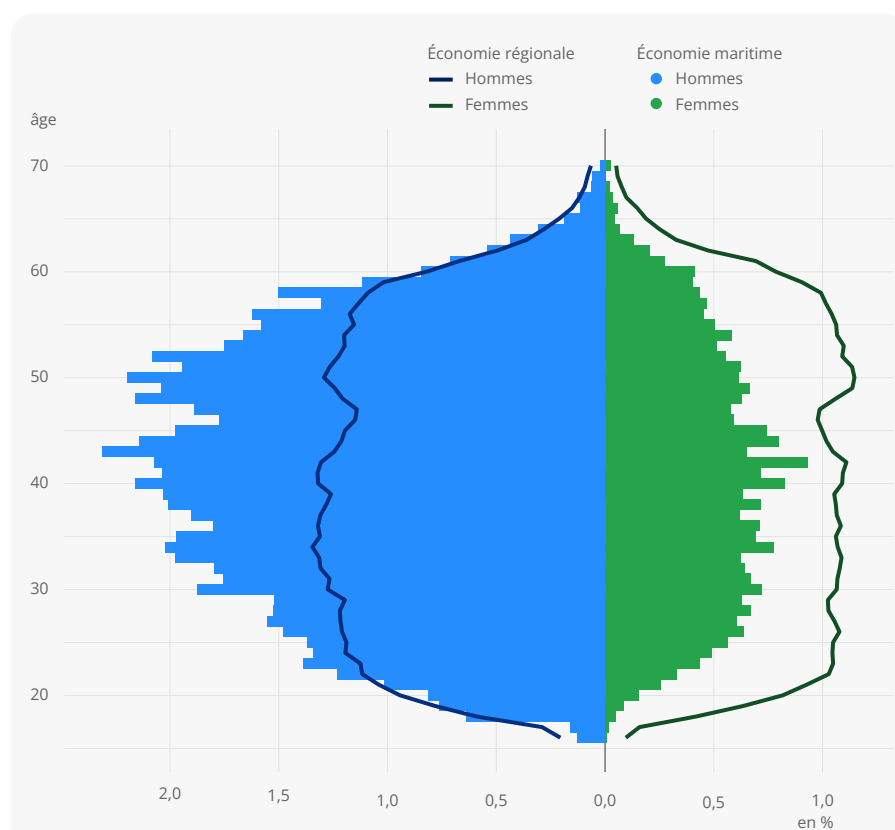
Les jeunes de moins de 25 ans sont sous représentés parmi les salariés de l'économie maritime : 9 %, contre 14 % dans l'ensemble de l'économie ► **figure 3**. À l'inverse, la part des 25 à 49 ans est supérieure à la moyenne régionale (64 %, contre 57 %). Enfin, la proportion des salariés âgés de 50 ans ou plus est comparable à la moyenne régionale (27 %, contre 28 %), sauf dans les segments de la construction-réparation navale, des travaux publics et des produits de la mer où elle est un peu plus élevée (proche de 30 %).

À temps de travail comparable, un salaire moyen plus élevé que dans l'ensemble de l'économie

Les salaires sont plus élevés dans l'économie maritime que dans l'ensemble de l'économie régionale. Les salariés de l'économie maritime gagnent en moyenne chaque mois 3 910 euros nets en équivalent temps plein (EQTP), contre 2 470 euros pour l'ensemble de l'économie. Cet écart s'explique en partie par un niveau de qualification plus élevé. La part de cadres dans l'économie maritime est 2,5 fois supérieure à celle de l'ensemble de l'économie (40 %, contre 16 %). Elle atteint même 50 % dans la construction-réparation navale. Par ailleurs, dans l'économie maritime, les salariés travaillent plus fréquemment à temps complet que dans le reste de l'économie (94 %, contre 79 %).

Le segment du transport maritime et fluvial contribue en grande partie à ce niveau de rémunération élevé, du fait d'un salaire mensuel moyen s'élevant à 4 500 euros en EQTP et de son fort volume de salariés (dont 40 % de cadres) ► **figure 4**. À temps de travail comparable, les autres segments de l'économie maritime présentent également des salaires moyens supérieurs à la moyenne de l'économie régionale.

► 3. Répartition des salariés de l'économie maritime par âge et par sexe

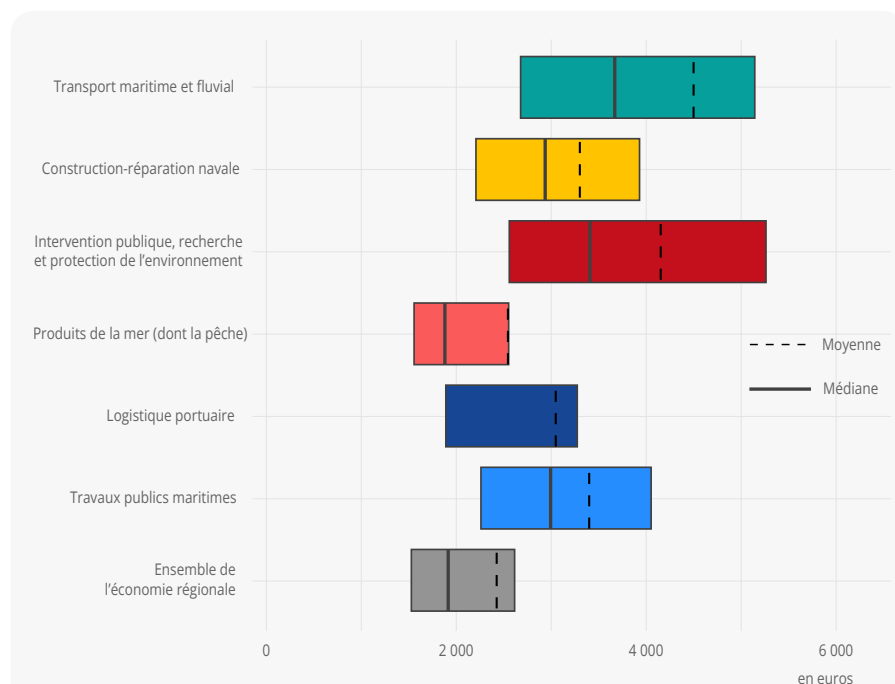


Lecture : En 2022, 0,83 % des salariés de l'économie maritime sont des femmes âgées de 40 ans et 2,16 % des hommes du même âge (respectivement 1,09 % pour les femmes et 1,32 % pour les hommes dans l'économie régionale).

Champ : Salariés de 16 à 70 ans des établissements de l'économie maritime en Provence-Alpes-Côte d'Azur hors tourisme et Marine nationale, poste principal au 31/12.

Source : Insee, Base Tous salariés 2022.

► 4. Distribution (quartiles) des salaires nets mensuels en équivalent temps plein selon le segment de l'économie maritime et pour l'ensemble de l'économie régionale



Lecture : La moitié des salariés du transport maritime ont un salaire mensuel net supérieur à 3 680 euros en équivalent temps plein. Il est supérieur à 5 150 euros pour un quart d'entre eux et inférieur à 2 690 euros pour un quart.

Champ : Salariés des établissements de l'économie maritime hors tourisme et Marine nationale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, poste principal au 31/12.

Source : Insee, Base Tous salariés 2022.

À catégorie socioprofessionnelle équivalente, le salaire moyen reste plus élevé dans l'économie maritime quel que soit le segment. C'est particulièrement le cas chez les ouvriers, où le salaire en EQTP est 1,7 fois supérieur à celui de l'ensemble des ouvriers régionaux. Cela s'explique en partie par un niveau de qualification supérieur dans l'économie maritime : les ouvriers qualifiés y sont six fois plus nombreux que les ouvriers non qualifiés, contre seulement deux fois plus dans l'ensemble de l'économie régionale.

Les salariés de l'économie maritime sont aussi plus souvent en emploi à durée indéterminée (EDI) : c'est le cas de 83 % d'entre eux, contre 79 % pour l'ensemble de la région. Néanmoins, certains segments s'orientent plus fréquemment vers des contrats à durée déterminée (CDD) ou d'autres contrats de travail : ces derniers représentent un peu plus d'un contrat sur cinq dans le transport maritime et fluvial et dans le segment des produits de la mer. ●

Julie Argouarc'h, Adrien Delbos (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Méthode

Pour définir le périmètre de l'économie maritime, la démarche consiste dans un premier temps à identifier l'ensemble des établissements dont le code d'activité principale atteste sans ambiguïté de leur appartenance à l'économie maritime. Ce périmètre est ensuite enrichi grâce aux informations issues de l'enquête sectorielle annuelle de l'Insee qui permet d'ajouter les établissements produisant au moins un produit maritime. Enfin, pour certains codes d'activité, des établissements ont été intégrés ou exclus du champ à la suite d'une expertise réalisée conjointement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), après une présélection sur leur raison sociale. En l'absence d'expertise nationale, la comparaison avec les autres régions n'est possible que sur le champ des établissements sélectionnés sans besoin d'expertise. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce périmètre restreint regroupe 22 900 salariés, soit 89 % de l'ensemble des salariés de l'économie maritime régionale. En dehors de l'encadré 2, le champ de l'étude exclut les établissements du tourisme ainsi que la marine nationale.

Le champ de l'économie régionale comprend les établissements actifs hors particuliers employeurs.

► Encadré 1 – La région concentre trois salariés sur quatre de l'économie maritime du pourtour méditerranéen français

À des fins de comparaisons régionales, un champ plus restreint a été défini ► **méthode**. Sur ce champ, la région concentre 76 % des emplois de l'économie maritime du pourtour méditerranéen, l'Occitanie 20 % et la Corse 4 %. Ces trois régions présentent des spécialisations différentes. En Occitanie, près de la moitié des salariés travaillent dans le segment des produits de la mer. Pour la Corse comme pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, le segment le plus employeur est le transport maritime et fluvial. Ce dernier emploie un peu plus de la moitié des salariés dans les deux régions. Dans ces deux régions également, près d'un tiers des salariés travaillent dans la construction-réparation navale. En raison du poids de son économie maritime, Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe 81 % des salariés de la construction-réparation navale du pourtour méditerranéen et 90 % du transport maritime et fluvial. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la proportion de cadres est supérieure à celles observées en Occitanie et en Corse. Le salaire net annuel moyen y est également plus élevé.

Le pourtour méditerranéen français regroupe la moitié des établissements de l'économie maritime de France métropolitaine, mais seulement un cinquième des effectifs salariés. La taille moyenne des établissements est en effet plus petite sur le pourtour méditerranéen que sur la façade atlantique et la Manche. Ainsi, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région de France métropolitaine en nombre de salariés de l'économie maritime (hors tourisme et Marine nationale), après la Bretagne et la Normandie. Par département, les Bouches-du-Rhône sont au troisième rang après le Finistère et la Seine-Maritime.

► Encadré 2 – Plus de 100 000 salariés en incluant tourisme littoral et Marine nationale

Aux 25 600 salariés de l'économie maritime en Provence-Alpes-Côte d'Azur, peuvent être ajoutés les 62 200 salariés exerçant dans le **tourisme littoral** et les 14 200 militaires de la Marine nationale. Avec cette vision de l'**économie maritime élargie**, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur passe au premier rang pour le nombre de salariés (102 000, soit 5,3 % de l'emploi salarié régional), suivie de la Bretagne et de la Nouvelle-Aquitaine. Pour l'économie maritime élargie, les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes sont parmi les départements les plus employeurs de France (respectivement premier, deuxième et quatrième départements), le Finistère se situant au troisième rang. Les Alpes-Maritimes sont le premier département français pour le tourisme littoral avec 26 400 salariés. Elles sont suivies des Bouches-du-Rhône (20 200 salariés dans le tourisme littoral) et du Var (15 100 salariés). Le Var accueille le premier contingent militaire de la Marine nationale au niveau départemental.

Le tourisme littoral représente 3 % du total des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur et 7 % des emplois salariés locaux pour l'ensemble des zones d'emploi du littoral des Alpes-Maritimes et du Var. Parmi les activités touristiques littorales, la restauration et l'hébergement commercial (hôtels, campings, résidences touristiques) emploient sept salariés sur dix. Les autres salariés du tourisme littoral se répartissent dans les activités autour du sport, celles de gestion de sites touristiques, de traitement de déchets, de commerces et autres services.

► Sources

Le dénombrement des salariés au 31 décembre de l'économie maritime est réalisé à partir de la source **Flores** (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). En complément, la **Base Tous salariés**, issue des déclarations administratives des entreprises, permet d'étudier les caractéristiques de l'emploi. Pour les non-salariés, la **base non-salariés** est utilisée.

► Définitions

Le **tourisme littoral** regroupe les activités touristiques entièrement dédiées à l'activité autour de la mer ainsi que les activités partiellement touristiques du littoral. Ainsi, les salariés d'un restaurant, qui sont aussi bien au service des résidents que des touristes, sont comptabilisés dans le tourisme littoral. L'**économie maritime élargie** ajoute au champ de l'économie maritime la Marine nationale et les activités touristiques identifiées comme maritimes.

► Pour en savoir plus

- Caray J., Méreau B., « [Économie maritime - Des activités à forte valeur ajoutée et des emplois qualifiés](#) », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 56, septembre 2019.
- Meyer V., Novella S., « [120 000 emplois directement liés à la mer en Provence - Alpes - Côte d'Azur](#) », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 46, juin 2017.
- Dumortier A.-S., « [Métiers de la mer de la façade maritime de Méditerranée](#) », Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur, Panorama statistique emploi formation n° 12, décembre 2025.

